



PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger
du 17 août 2012, de 09.00 à 17.20 heures
dans le hall du Palais de Rumine, Lausanne**

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2012
3. Rapport du président
4. Communications
5. Vote électronique – point de la situation
6. Banques suisses et Suisses de l'étranger
- 6a. Convention franco-suisse sur les successions
7. Réseau consulaire – point de la situation
8. Loi sur les Suisses de l'étranger – point de la situation
9. Loi fédérale sur la présence de la formation suisse à l'étranger - consultation
10. Partenariat Suisse Tourisme - OSE
11. Suisses en Chine – présentation
12. Forum actualités
13. Renouvellement du CSE pour la période 2013-2017
 - 13.1 Répartition des sièges
 - 13.2 Modalités d'élection
 - 13.3 Projet pilote vote électronique
 - 13.4 Adaptation des statuts de l'OSE
14. Congrès des Suisses de l'étranger 2013 – choix du thème
15. Election d'un membre de l'intérieur du CSE
16. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
17. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1 à 7 – déjeuner – 12, 6a, 8 à 17.

Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue à Lausanne aux participants. Il salue les représentants du Parlement Roland Rino Büchel, Filippo Lombardi et Carlo Sommaruga ainsi que les présidents d'honneur Jean-Jacques Cevey et Georg Stucky. S'est excusé le président d'honneur Walther Hofer. Il salue également les représentants du DFAE Gerhard Brügger, Jean-François Lichtentern et Thomas Kalau. Monsieur Eggly se félicite en outre de la présence de Barbara Perriard (Chancellerie fédérale), d'Eric Dubuis et de Rolf Haenni (Haute école spécialisée bernoise), du chancelier d'Etat argovien Peter Grünenfelder ainsi que de Gustav Chlestil, président de l'Union des Autrichiens de l'étranger, et de Tim Guldemann, ambassadeur de Suisse à Berlin.

Concernant l'ordre du jour, le président propose de traiter le point 12 (Forum actualités) avant le point 9 (Loi fédérale sur la présence de la formation suisse à l'étranger – consultation) et d'ajouter un point 6a „Convention franco-suisse sur les successions“.

Avec ce complément, l'ordre du jour est accepté sans discussion.

Monsieur Wyder propose comme scrutateurs Jean-Pierre Stern, Ivo Dürr, Josef Schnyder. Ceux-ci sont nommés tacitement.

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte actuellement 131 membres ayant le droit de vote dont 92 sont présents au début de la séance. Le quorum exigé (un tiers ou 43 voix) est donc atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2012

Le procès-verbal a été envoyé aux membres le 17 avril 2012. Plusieurs modifications demandées ont été apportées. Il ne fait pas l'objet d'autres remarques.

Monsieur Eggly déclare qu'il est accepté et remercie la rédactrice.

3. Rapport du président

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Vote électronique
- Les 50 ans de l'AJAS
- Réseau des représentations consulaires

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2012/13**).*

Monsieur Aeschlimann explique qu'aux Etats-Unis, une candidate à la présidence est soudainement devenue ressortissante suisse. Cette personne ne remplit aucune des conditions exigées pour obtenir la nationalité suisse. Les mêmes conditions doivent être appliquées à tous les candidats. Cela ne doit plus se produire à l'avenir.

Monsieur Brügger prend note de cette remarque.

Monsieur Chlestil transmet les salutations de l'Union des Autrichiens de l'étranger (Auslandsösterreich-Weltbundes, AÖWB) et souhaite une bonne réunion à l'Assemblée. Il constate que les problèmes rencontrés par les Suisses de l'étranger sont à 80 % les mêmes que ceux des Autrichiens. L'AÖWB suit avec intérêt ce qui se passe en Suisse, l'échange avec l'OSE est fructueux. L'AÖWB a actuellement des discussions intenses avec le Parlement en raison d'une représentation autrichienne à l'étranger. On est sur la bonne voie, mais cela demande beaucoup de temps. Il se réjouit de la

présence de Monsieur Wyder, directeur de l'OSE, au congrès de l'AÖWB en septembre et invite également cordialement Monsieur Eggly.

Monsieur Eggly mentionne l'initiative Sommaruga pour une représentation directe au Parlement. Actuellement, on ne donne cependant pas suite à cette idée. On veut d'abord renforcer le rôle de l'OSE et du CSE.

4. Communications

Monsieur Wyder se réfère au **document R-2012/14** et complète celui-ci par les remarques suivantes:

Les membres du CSE ont reçu avec leurs documents un prospectus sur les legs. Il recommande d'en commander des exemplaires au Secrétariat et de les mettre en circulation. Des legs seraient très utiles à l'OSE. Et les plus utiles sont ceux dont le but est précisé.

Pour la Place des Suisses de l'étranger à Brunnen, on a recherché un symbole marquant en organisant un concours d'idées. Parmi les 52 propositions reçues, le jury, présidé par la conseillère nationale Christa Markwalder a choisi le projet „Sprungbrett“. Le Conseil de la fondation Place des Suisses de l'étranger s'est rallié à l'unanimité à ce choix. L'auteur est le photographe et graphiste suisse Gino Bühler qui travaille à Düsseldorf. Le Conseil de fondation se réunira fin septembre et prendra les décisions nécessaires pour la poursuite du projet et la recherche de sponsors.

Madame Rustichelli souligne l'importance et l'efficacité de SwissCommunity en relevant l'exemple de la pétition „vote électronique pour tous“ qui a réuni plus de 15'000 signatures. Tous les membres du CSE sont invités à prendre un DVD de promotion et à le montrer à leur entourage.

Monsieur Kremser, directeur d'exportation chez Camille Bloch, est heureux, en tant que partenaire de l'OSE, de s'adresser au CSE. Camille Bloch, une entreprise familiale indépendante, produit des spécialités suisses et cherche à développer ses ventes à l'étranger. A cet égard, le CSE peut soutenir l'entreprise. Camille Bloch veut être présent notamment avec le produit principal „Ragusa“. Les Suisses de l'étranger sont les ambassadeurs de marque les plus crédibles pour des produits cultes de Suisse. Monsieur Kremser invite les participants à s'adresser à lui pour toute information à ce sujet.

5. Vote électronique – point de la situation

Madame Perriard remercie de l'occasion qui lui est donnée de présenter la situation actuelle du projet du point de vue de la Confédération. 12 cantons y participent actuellement. En juin 2012, jusqu'à 52 % d'électeurs suisses de l'étranger ont voté par Internet. Cela prouve un grand besoin et l'acceptation du procédé. Pour le scrutin du 23 septembre, les électeurs suisses de l'étranger du canton de Fribourg s'y ajouteront. A Genève et Neuchâtel, les Suisses de l'intérieur disposent aussi du vote électronique. Ce mode de vote montre le désir de simplification, de gain de temps, d'intégration et de plus de facilité. Les conditions sont la garantie du secret du vote, la transparence et la sécurité. On doit garantir le même niveau de confiance que pour le vote par les urnes. Compte tenu de l'augmentation croissante de la mobilité des Suisses, le vote électronique est indispensable. Ce sont surtout les Suisses de l'étranger qui en profitent, mais les électeurs de l'intérieur doivent aussi pouvoir l'utiliser. La Confédération et les cantons ont les objectifs suivants: la majorité des Suisses de l'étranger participent aux votations par Internet (d'ici 2013), la majorité des Suisses de l'étranger participent aux élections par Internet (d'ici 2015), à plus long terme le vote électronique est à la disposition de tous les électeurs de l'intérieur et de l'étranger comme canal complémentaire pour participer aux scrutins, comme le demande d'ailleurs la pétition de l'OSE. Le vote électronique est coûteux dans sa phase de lancement, mais la démocratie directe ne se construit pas gratuitement. Dans les mois qui viennent, le troisième rapport sur le vote électronique sera élaboré à l'intention des décideurs politiques. Il faut en outre réexaminer les restrictions liées aux Etats membres de l'arrangement de Wassenaar.

Monsieur Dubuis informe que l'Institut de recherche RISIS traite le sujet du vote électronique depuis quelques années et fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les débats se déroulent sur une base scientifique. Le procédé est très complexe et c'est un sujet difficile du point de vue de la sécurité.

Monsieur Haenni explique que l'on a élaboré une conception pour la Chancellerie fédérale. Un groupe de recherche de six personnes y travaille depuis 2008. On soutient fortement l'introduction du vote électronique mais on partage l'optique de la Chancellerie fédérale selon laquelle il faut progresser prudemment et veiller à la sécurité. Aujourd'hui, un très grand nombre de choses passent par l'électronique. Mais le vote est une opération beaucoup plus complexe que toute autre. Pour ne citer que quelques dangers: dépôt multiple d'un bulletin, erreur de logiciel, attaques, interruption du système électoral, virus. Dans la conception, des mesures ont été proposées pour parer à des dangers de ce genre. Les possibilités de vérification sont également un point important. Tous les systèmes suisses sont des systèmes de boîtes noires. De l'extérieur, on ne peut réaliser ce qui se passe à l'intérieur. Il faudrait pourtant pouvoir vérifier si les bulletins sont arrivés et les votes comptabilisés correctement. La science exige depuis des années que les systèmes électoraux puissent par principe être vérifiés. C'est pourquoi, on a proposé un outil électoral spécial permettant de scanner les bulletins. L'ordinateur ne connaît pas l'information. Et le matériel de vote ne doit plus être envoyé par la poste.

Monsieur Grünenfelder explique que la pétition de l'OSE contribue au développement du processus démocratique en Suisse même. La Conférence des chanceliers d'Etat appuie l'idée de lancer le vote électronique. Il est très important que l'expression démocratique de la volonté des Suisses arrive à temps. Les jeunes aussi doivent être motivés pour participer davantage aux scrutins. Les expériences de vote électronique ont très bien fonctionné partout. Bien entendu, le système doit être sécurisé le mieux possible. Des risques existent mais ils sont maîtrisables et doivent être relativisés. Il existe des risques et des erreurs également dans le scrutin par correspondance. Dans le canton d'Argovie, 50 % des Suisses de l'étranger ont déjà voté par Internet. Il est évident que le projet se poursuit et qu'il doit être soutenu par tous les partis politiques. A long terme, le vote électronique doit être mis à la disposition de tous les électeurs. On ne veut pas d'une société à deux classes. Toutefois, il doit y avoir le choix entre les trois modes de vote. Dans l'ensemble du pays, il n'y a plus qu'une minorité de cantons qui n'entreprennent rien. Mais la pression est forte pour que ceux-ci aussi s'orientent vers le vote électronique.

Monsieur Eggly remercie le canton d'Argovie pour son attitude déterminée. Sur l'ensemble, la situation n'est pas encore satisfaisante. Dans de grands cantons, celui de Vaud par exemple, il y a encore des oppositions au vote électronique à surmonter.

Monsieur Gysin ajoute que Zurich a renoncé à son système au début de l'année en relevant des problèmes de logiciel. Ce qui est restrictif, c'est également la limite supérieure de 20 % de l'électorat par canton.

Madame Perriard explique que la décision zurichoise est déplorée par la Chancellerie fédérale et par d'autres cantons. Cependant, ce qui importe c'est que ce ne sont pas des motifs de sécurité qui ont été déterminants. Mais le problème est dû à la tenue décentralisée des registres électoraux dans le canton de Zurich. Des efforts sont en cours en vue de la centralisation. En Suisse, la limite légale a été relevée à 30 %. Malheureusement, seuls les cantons de Genève et Neuchâtel ont proposé jusqu'à présent le vote électronique aux électeurs de l'intérieur. Mais d'autres cantons vont suivre. L'élévation de la limite sera réexaminée par le Conseil fédéral en 2013. On s'efforce de parvenir à une application à tout le pays pour 2017.

Madame Michel est enthousiasmée de l'offre de vote électronique du canton d'Argovie. Elle relève que la sécurité absolue n'existe jamais. Il faut relativiser.

Monsieur Haenni explique que la sécurité est plus difficile à garantir pour le vote électronique que pour les opérations bancaires par exemple. Pour les cartes de crédit, les extraits de compte offrent la sécurité. On s'efforce de trouver une possibilité analogue de vérification pour le vote électronique.

Monsieur Brunner demande pourquoi chaque canton travaille de son côté au lieu de favoriser la recherche d'une solution centrale commune et pourquoi les codes sources ne sont pas publiés de sorte que des erreurs seraient très vite détectées.

Monsieur Grünenfelder rétorque que des solutions centrales ne seraient pas plus économiques en soi. La compétitivité joue aussi un rôle en informatique. Les scrutins sont l'affaire des cantons, la

Confédération coordonne et tout est en lien. Plus on centralise, plus c'est cher. La voie actuelle apporte beaucoup de succès.

Monsieur Vuillemin déclare qu'il soutient le vote électronique depuis des années. On mène toujours la même discussion sur les systèmes d'open-source. Ceux-ci sont peut-être utiles. Il a pourtant l'impression qu'il s'agit de prétextes pour s'opposer au vote électronique. Avant de se perdre dans des discussions sur le logiciel, il faudrait d'abord définir clairement si l'on est ou non partisan du vote électronique.

Monsieur Müller s'étonne des questions de sécurité touchant le vote électronique. Il effectue depuis 40 ans des transferts financiers internationaux et avec le système bancaire actuel, il obtient immédiatement la confirmation que la transaction s'est effectuée. La même chose s'applique aux achats Internet par carte de crédit. Pourquoi pas également pour le vote électronique?

Monsieur Dubuis répond que les résultats du scrutin doivent être corrects. Pour les opérations bancaires par Internet, la possibilité de vérification existe, ce qui n'est pas encore le cas pour le vote électronique. Mais on y travaille. L'open-source favorise la transparence.

Madame Perriard confirme que l'open-source n'apporte pas plus de sécurité, mais plus de transparence. La Confédération n'émet pas de prescriptions à l'intention des cantons. La sécurité, les coûts et la transparence doivent être correctement équilibrés.

6. Banques suisses et Suisses de l'étranger

Monsieur Stucky se réfère à un entretien que le directeur de l'OSE, M. Wyder, et ont eu avec Postfinance. En tant que filiale de la poste et organisation étatique, Postfinance a un mandat de prestations. C'est ce qu'invoque l'OSE. Or, Postfinance ne peut offrir qu'une petite partie de ce que les banques peuvent faire normalement. Cet organisme assure les paiements en Suisse, mais se charge aussi de paiements à l'étranger. Il n'a pas de licence bancaire mais effectue ces tâches en collaboration avec les banques. Il est soumis à la FINMA comme intermédiaire financier.

Monsieur Stucky résume les résultats de l'entretien comme suit: Postfinance ne veut pas prendre de risques supplémentaires. La possibilité de se charger d'opérations bancaires pour des Suisses de l'étranger est très limitée. Elle se réfère à la stratégie de l'argent propre, il faut apporter la preuve que la fortune et les revenus sont déclarés au fisc. Postfinance ne dispose que de comptes courants pour le trafic des paiements, elle n'a pas de comptes d'épargne, de cartes de crédit, ni de solutions de fonds. Pour ouvrir un compte, il faut se présenter en personne. L'OSE s'efforce d'étendre cela via les représentations suisses à l'étranger. Mais Postfinance est très réservée par crainte que ce soit le droit étranger et non le droit suisse qui s'applique en l'occurrence. Par principe, Postfinance est essentiellement à la disposition des Suisses résidant dans les pays voisins, dans l'UE ou l'OCDE. Les taxes pourraient être plus élevées que celles perçues pour les Suisses de l'intérieur. Si Postfinance devait obtenir une licence bancaire, elle devrait se comporter comme les autres banques. La FINMA impose aux intermédiaires financiers le respect absolu des dispositions étrangères. Cela signifie que les banques doivent engager des spécialistes pour étudier le droit étranger, ce qui entraîne des frais considérables. Aujourd'hui, Postfinance n'est pas disposée à aller au delà du mandat légal de prestations.

Monsieur Eggly informe le Conseil de la réponse donnée par le préposé à la surveillance des prix à la demande de l'OSE concernant les frais de tenue de comptes. Il a constaté qu'il y avait de fortes différences, donc que la concurrence jouait. Il incombe de ce fait à la clientèle de choisir la banque en fonction des conditions les plus favorables.

Monsieur Gysin déplore que la plupart des banques pratiquent des taxes élevées et exigent des apports minimaux. Sur mandat de l'OSE, il a rencontré la direction de la banque Coop. Cet établissement a 33 filiales dans toute la Suisse. Pour ouvrir un compte, il faut se présenter sur place. Les frais se montent à 10 francs par mois mais il n'y a pas d'apport minimal exigé. Toutefois, cette offre n'est à la disposition que des clients résidant dans un pays voisin. Le plus souvent, la banque s'est départie des opérations émanant des Etats-Unis. Elle conserve certes quelques clients ayant des dépôts élevés. L'OSE doit poursuivre ses interventions. Les banques ont réussi à éveiller la méfiance à l'égard

de la Suisse et à créer un fossé entre les Suisses de l'intérieur et ceux de l'étranger. On ne peut accepter cette situation, il faut exiger des mesures plus radicales.

Monsieur Lemeslif demande si le Conseil fédéral ne peut pas intervenir.

Mme Etchart précise que l'ouverture d'un compte bancaire en Suisse, pour les Suisses de l'étranger, peut être à deux vitesses selon leur situation financière. Pour les montants dépassant 100'000 CHF, on peut toujours ouvrir un compte dans une banque suisse sans frais de gestion, et pour les montants inférieurs -même très petits- on peut facilement ouvrir un compte à la POSTE, sans aucun frais de gestion non plus.

Monsieur Setz déclare qu'il a un compte courant à la poste depuis deux ans et qu'il en est très satisfait. Il demande si l'on a contacté la Banque Raiffeisen.

Monsieur Lardi explique qu'il est représentant d'une banque suisse au Venezuela. Celui qui veut un compte chez lui doit s'adresser à lui et il fera le nécessaire.

Monsieur Müller déclare que pour un dépôt de titres, Postfinance exige un certificat de domicile. C'est discriminatoire. C'est pourquoi il faut inscrire dans la loi sur les Suisses de l'étranger que ceux-ci ne doivent pas être discriminés. Sinon il incitera les Suisses d'Afrique du Sud à voter contre la loi.

Madame Meyer-Kaelin informe de ses démarches auprès de la Raiffeisen. La banque ne fait aucune différence entre les Suisses de l'étranger et ceux de l'intérieur. Sauf pour les Suisses des Etats-Unis, l'ouverture de comptes est possible pour les Suisses de l'étranger. En principe les taxes ne sont pas plus élevées, mais les agences ont la possibilité selon les cas de les adapter.

Monsieur Stucky explique que les banques cantonales sont soumises au droit cantonal et non fédéral. La Confédération n'a pas de bases légales pour prescrire quelque chose aux cantons et elle ne peut intervenir dans la concurrence. La stratégie de l'argent propre s'applique également aux Suisses de l'intérieur.

Monsieur Lüthi déclare que les Suisses des Etats-Unis sont fâchés du fait des résiliations de comptes et se sentent trahis. Lors d'une réunion au consulat général, la question des banques a donné lieu à de longues discussions. Il demande que l'OSE continue à se préoccuper du dilemme.

Madame Millet-Leroux rapporte que le Crédit Suisse a clôturé son compte. Auprès de la Raiffeisen, elle a pu ouvrir un compte sans problème avec des taxes minimales et sans apport minimal.

Madame Michel constate que l'on peut déposer des montants importants, mais que de petits comptes sont en danger. On pousse les gens à agir dans l'illégalité.

Madame Baccaunaud relève qu'à la Banque cantonale vaudoise, il faut se rendre en personne et présenter sa carte d'identité suisse. Si l'on n'a plus de carte d'identité il faut d'abord en faire établir une. Mais avec les fermetures de consulat, c'est toujours plus difficile.

Monsieur Schaerer avait depuis 20 ans un compte à la Raiffeisen. Il y a 3 ans, celui-ci a été supprimé.

Monsieur Bernard ajoute que le problème ne touche pas seulement les Suisses, mais par exemple aussi les frontaliers français. Ce sujet devrait être intégré au lobbying.

Monsieur Stucky résume en soulignant que la situation des Suisses aux Etats-Unis est la plus difficile. La solution n'est pas claire. Des solutions pour les pays voisins existent. Pour d'autres Etats, il faut encore des efforts importants. Un nouvel entretien avec le Département fédéral des finances sont nécessaires.

6a. Convention franco-suisse sur les successions

Monsieur Aeschlimann explique que, par une nouvelle convention fiscale sur les successions qui vient d'être paraphée, la France essaie de récupérer des sommes élevées qui échappent au fisc parce que

des ressortissants français habitent en Suisse. Mais le nouvel accord concerne aussi de nombreux Suisses en France qui héritent de biens en Suisse, ce qui n'a rien à voir avec la France. La convention doit être retravaillée. C'est pourquoi le Comité propose au CSE d'adopter la résolution suivante:

Représentant les intérêts des 700'000 Suisses de l'étranger, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) approuve la conclusion de conventions de double-imposition. L'OSE estime toutefois que la convention franco-suisse paraphée dernièrement n'est pas opportune.

Elle s'écarte du standard de l'OCDE concernant l'imposition sur les successions en ce sens qu'elle porte sur des héritages de personnes qui n'ont pas de relation avec la France.

L'OSE souhaite que la convention fasse une distinction entre les personnes qui, par le moyen de constructions artificielles, cherchent à échapper au fisc en France et les personnes – en particulier les Suisses de France – qui héritent de biens d'un parent en Suisse. C'est pourquoi l'OSE demande que la convention soit renégociée dans ce sens.

Madame Ruchet-Bach doute que l'on puisse apporter une amélioration.

Monsieur Lardi demande si le problème pourrait être résolu par l'intermédiaire de trusts.

Monsieur Sommaruga estime que les possibilités de faire valoir nos vues sont limitées. Il faut renoncer à faire des propositions illusoires. La France doit remplir ses caisses publiques vides. Il faut cependant essayer de négocier. Un accord est toujours mieux que rien du tout. Pour le texte de la résolution, il propose de remplacer les termes „paraphé” par „prévu” et „renégocié” par „négocié”.

Monsieur Lemeslif explique que la convention se heurte à de l'opposition en France également. Ainsi la députée Claudine Schmid qui vit en Suisse a demandé à examiner le texte.

Monsieur Eggly soumet au vote le texte avec les modifications Sommaruga.

Le Conseil approuve à l'unanimité la résolution ainsi révisée.

7. Réseau consulaire – point de la situation

Monsieur Brügger informe de la situation en matière de réseau consulaire et évoque le conflit d'objectifs au DFAE: d'une part les instructions de la Confédération concernant l'optimisation des coûts, d'autre part la nécessité de maîtriser toutes les tâches relevant de l'activité consulaire. Cela ne va pas sans fermetures ou nouvelles refontes. La troisième et dernière phase a débuté. La première phase (centres consulaires) est terminée, la deuxième phase (nouveaux centres consulaires) est en cours, la troisième phase se poursuivra jusqu'en 2014. En l'occurrence, il s'agit de poursuivre la création de centres consulaires, de centraliser les tâches administratives, d'ouvertures et de fermetures, ainsi que de nouvelles tâches dans le domaine de la préservation des intérêts et de la diplomatie.

La troisième phase comprend notamment les étapes suivantes:

- Limitation à la représentation des intérêts à Sarajevo, Skopje, Ankara, Nikosie, Maputo, Los Angeles
- Regroupement du consulat général de Dubaï avec l'ambassade d'Abu Dhabi
- Fermeture des consulats généraux de Djeddah, Chicago, Toronto, La Paz
- Fermeture de l'ambassade de Guatemala-City
- Ouverture d'ambassades à Doha (Qatar), Naypyitaw (Myanmar) et Bischkek (Kirghizistan)

Monsieur Eggly se déclare soulagé par le fait que l'Europe soit épargnée par d'autres fermetures. Il rappelle la résolution adoptée par le CSE en avril 2011. Il admet des améliorations de l'offre, par exemple grâce à la Helpline, mais cela ne peut remplacer la présence physique sur place.

Monsieur Engeler relève la colère des Suisses d'Italie pour lesquels le nombre de consulats a été réduit de neuf à deux. Maintenant le consulat de Milan a encore réduit ses horaires d'ouverture.

Monsieur Brügger explique que cela ne va pas et que l'on va revoir la question. A Berlin par exemple, on a introduit des heures d'ouverture du soir.

Monsieur Müller déclare que depuis que la Suisse fait partie de la zone de Schengen, les non-Suisses qui sont mariés à un Suisse doivent demander un visa. En outre, il faut présenter un certificat de revenu. Il demande des simplifications.

Monsieur Neuhaus déclare que la fermeture du consulat de Djeddah avait déjà été envisagée il y a cinq ans, mais que l'on avait pu l'empêcher. Il s'était adressé au chef du DFAE. Et la fermeture avait été reportée à 2014. Djeddah est un cas spécial: en Arabie Saoudite, il est interdit d'organiser quelque réunion que ce soit. Le consulat est le seul endroit où l'on peut se rencontrer.

M. Notz se demande si les économies sont réalisées au bon endroit. Financièrement, Toronto est plus importante pour le Canada que Montréal et, si on souhaite économiser, ces deux lieux pourraient être réunis à Ottawa, également francophone. De cette façon la Suisse remplirait ses obligations envers la francophonie

Pour Monsieur Bloch, la présence physique est très importante. Il reçoit presque tous les jours des demandes de compatriotes en Israël. Il souhaite que le DFAE engage des consuls honoraires.

Monsieur Martin relève que les Suisses au Sahel ont de grandes difficultés pour faire enregistrer la naissance d'un enfant. Il en résulte des frais élevés.

Monsieur Brunner demande pourquoi on ouvre de nouveau une représentation au Qatar, pays en crise où il y a des trafics d'armes.

Madame Michel souhaite le maintien d'un réseau dense et universel. En 23 ans, 60 représentations ont été fermées et seulement 9 ouvertes. Les consuls honoraires et les Helplines ne peuvent remplacer les consulats. La présence diminue, la Suisse disparaît des radars, les cas de protection consulaire ne peuvent se résoudre à distance; il y a de longs trajets, des obstacles linguistiques et des retards.

Monsieur Brügger déclare que l'on agit sur mandat du Département qui veut faire des économies dans le réseau extérieur. Il en va de même pour tous les Etats de l'UE. La Suisse a trouvé la solution la plus conciliante. On fait aussi peu de fermetures que possible. Il confirme que pour une demande de visa au Cap, il faut un certificat de revenu selon les directives de Schengen. Djeddah revêt une importance économique, c'est pourquoi une présence sera sûrement maintenue. On examine si l'on veut établir un Business Hub. Toronto est également un lieu important. Mais il s'agit aussi de questions touchant la francophonie. Le coup d'envoi pour un consulat honoraire doit être donné par la représentation compétente. Ceux-ci sont utiles pour la protection consulaire et la protection des intérêts, mais ils ne peuvent se charger de tâches administratives. Les taxes en Afrique sont élevées en raison de problèmes de falsification. Un avocat doit procéder à des examens approfondis. Le Qatar revêt une grande importance économique. Monsieur Brügger est certain que plus de 9 consulats / représentations ont été ouverts dans les 23 dernières années. La Helpline connaît un grand succès. En juillet elle a reçu 9000 demandes. 94 % ont pu être traitées directement par téléphone ou par courriel.

8. Loi sur les Suisses de l'étranger – point de la situation

Monsieur Lombardi rappelle son postulat de 2004, l'initiative parlementaire de 2011 et la discussion sur l'esquisse de loi au sein du CSE. L'objet est maintenant en cours d'examen devant une sous-commission qu'il préside. Celle-ci veut terminer le projet de loi en automne 2012. Celui-ci serait alors traité en 2013 par le Conseil national et le Conseil des Etats. L'objectif serait une entrée en vigueur en 2015. La conseillère fédérale Widmer-Schlumpf a souligné dans son discours du 1er août l'importance de cette loi. Ce qui importe, c'est de réunir toutes les affaires touchant les Suisses de l'étranger et de les placer sous l'autorité d'un Département, d'empêcher toute discrimination et de favoriser la mobilité. Et on ne fera pas de l'OSE un organe étatique.

Monsieur Eggy remercie Monsieur Lombardi pour le rôle-clé qu'il assume dans ce processus.

Monsieur Cevey souligne l'importance de la loi et félicite Monsieur Lombardi de ce qui a déjà été atteint. Tout particulièrement en ce qui concerne la discrimination des Suisses de l'étranger, la loi est nécessaire. Il rappelle le démantèlement de l'AVS facultative. Il faut régler la question de la formation ainsi que la représentation de la diaspora qui est une partie intégrante importante de la Suisse. Il se félicite que des parlementaires de divers partis politiques fassent partie du CSE.

Monsieur Sommaruga estime qu'en tant que parlementaire membre du CSE, il a une grande responsabilité. L'idée d'une loi sur les Suisses de l'étranger n'est pas encore acceptée par tous les partis politiques, il faut encore trouver une majorité. Chaque parlementaire membre du CSE doit s'y attacher.

Madame Etchart demande si l'on peut consulter le texte de l'avant-projet.

Monsieur Lombardi répond que le projet de texte n'est pas publié tant que la sous-commission n'a pas terminé ses travaux. Il attend le résultat pour la fin de l'année.

Monsieur Lichtenstern remercie Monsieur Lombardi pour la bonne collaboration entre le Parlement et l'administration dans ce projet.

Monsieur Lombardi souligne l'excellente collaboration avec le DFAE. Se référant au prochain point de l'ordre du jour, il explique qu'il faut examiner si la nouvelle loi sur la présence de la formation suisse à l'étranger devrait être intégrée à la loi sur les Suisses de l'étranger ou comment faire le lien entre les deux.

9. Loi fédérale sur la présence de la formation suisse à l'étranger - consultation

Monsieur Wyder présente le projet de réponse à la consultation (**document R-2012/15**). Il souligne que l'instruction des jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger fait partie des préoccupations principales de l'OSE, c'est pourquoi il est indispensable de prendre position sur la révision de cette loi. Il relève que le marché international de la formation s'accroît rapidement et se globalise toujours plus. La Suisse a une riche tradition et une grande réputation en matière de pédagogie. C'est pourquoi les offres de formation portant la marque de la Suisse constituent un article d'exportation de premier rang. Appuyant la suggestion de Monsieur Lombardi, il propose de compléter le texte par une remarque indiquant que la loi fédérale sur la présence de la formation suisse à l'étranger doit être coordonnée avec la loi sur les Suisses de l'étranger ou intégrée à celle-ci.

Monsieur Perrottet déclare que le caractère suisse est demandé, mais qu'il en déplore l'absence à l'école suisse du Pérou. Avec la disparition du quota minimal d'enfants suisses de l'étranger, il n'y a pas d'amélioration en vue.

Monsieur Begey remercie Monsieur Wyder de ses explications et de sa connaissance du dossier. Il espère qu'avec cette révision, l'école du Cercle commercial suisse à Paris pourra de nouveau compter sur un soutien financier.

Madame Aaroe demande quel est le rapport entre la proportion d'élèves suisses et le financement propre plus élevé.

Monsieur Wyder explique que dans la loi en vigueur, il faut au moins 20 % d'élèves suisses pour obtenir la reconnaissance. C'est une bonne chose en soi, mais lorsqu'il n'y a que peu d'élèves de nationalité suisse, la croissance de l'école est restreinte. C'est pourquoi on a éliminé cet obstacle.

Le président soumet au vote le texte de la réponse à la consultation que le Comité recommande d'approuver en ajoutant le complément proposé par Monsieur Wyder.

Le Conseil approuve à l'unanimité le texte de la réponse ainsi complété.

10. Partenariat Suisse Tourisme - OSE

Monsieur Ferla se félicite de l'étroit partenariat qui existe depuis bientôt 5 ans. Le climat touristique est aujourd'hui marqué par des turbulences économiques, le franc fort et la dure concurrence. Le thème de Suisse Tourisme cette année est l'eau.

Madame Lyon-Villiger déplore que l'on ne voit pas de propagande de Suisse Tourisme au Canada.

Monsieur Ferla explique que la propagande est déterminée spécifiquement pour chaque pays. Dans certains pays, on travaille surtout avec des tour-opérateurs, dans d'autres avec des journalistes. En France, on fait des spots publicitaires à la télévision.

Monsieur Brunner demande pourquoi on n'apprend pas davantage la musique et les langues à l'école. Cela pourrait être lié à la propagande pour la Suisse.

Monsieur Schnyder relève que les Russes viennent volontiers en Suisse et ont beaucoup d'argent, mais qu'ils sont freinés par l'obligation du visa.

Monsieur Brügger répond qu'il existe une convention avec la Russie permettant aux détenteurs de passeports diplomatiques de venir sans visa. Mais il n'est pas question de supprimer totalement l'obligation de visa.

Monsieur Strehler regrette la disparition de la vitrine bruxelloise de Suisse Tourisme.

Monsieur Ferla explique que Suisse Tourisme est présent du 22 au 26 août à Anvers.

Monsieur Strehler trouve que Bruxelles est négligé.

Monsieur Dürr approuve l'activité de Suisse Tourisme. Il trouverait toutefois intéressant que quelqu'un de la gastronomie ou de l'hôtellerie suisse soit invité devant le Conseil.

Madame Fahrni déclare que Suisse Tourisme, les offices cantonaux du tourisme et Présence Suisse ont beaucoup d'excellents documents, également pour les écoles. Il faut faire l'effort de les demander.

Monsieur Ferla déclare en conclusion que Suisse Tourisme est toujours à disposition pour répondre aux demandes.

11. Suisses en Chine – présentation

Monsieur Forelli se concentre sur la communauté suisse de Shanghai. Les premiers Suisses en Chine furent des missionnaires. Avec l'ouverture en 1850, l'immigration vers Shanghai a commencé. Aujourd'hui près de 1000 Suisses vivent à Shanghai. Il se réfère à un livre de René Schnell (Lettres de Shanghai). Le Club Suisse a été fondé en 1911 sous le nom de Swiss Rifle Club avec pour activités, le tir, le jass, les boules et un court de tennis avec son propre club-house. Le vieux club a fermé en 1951 et a rouvert en 1997. Celui-ci est très actif aujourd'hui. Il publie un magazine quatre fois par an. La Suisse est très aimée en Chine. Beaucoup de touristes chinois viennent visiter la Suisse. Des négociations sur un accord de libre échange sont en cours et il existe un jumelage entre les villes de Bâle et de Shanghai qui donne lieu à des activités régulières.

12. Forum actualités

Orateur invité, Monsieur Guldimann revient sur le problème des banques. Il a eu des contacts avec Monsieur Odier, Madame Huber-Hotz et le Crédit Suisse. Credit Suisse s'efforce de maintenir les comptes des Suisses de l'étranger. Monsieur Odier émet des réserves. Il faut prêter attention au droit des cartels. On ne peut intervenir dans la politique des prix. Mais la pression politique doit être main-

tenue. Pour le Conseil fédéral, il est difficile d'intervenir juridiquement. Egalement pour le vote électronique, la pression doit être maintenue. La pétition de l'OSE est une bonne chose.

Madame von Herten demande de quelle manière les Suisses de l'étranger doivent être informés de documents comme la convention de double imposition.

Monsieur Brügger déclare que tant que les négociations sont en cours, rien n'est publié. Une fois l'accord conclu, l'ambassade informe par ses canaux.

Madame von Herten ajoute que l'on parle très peu de la Finlande dans les médias et demande si le pays n'est pas assez important.

Monsieur Brügger répond que l'intérêt des médias pour l'Allemagne est certes plus grand que pour la Finlande. Mais la Revue Suisse informe sur les conventions de double imposition et sur ce qu'elles impliquent pour les Suisses de l'étranger.

Monsieur Gerber demande comment le consulat mobile peut être mis en oeuvre.

Monsieur Brügger explique que les centres consulaires régionaux ont la priorité. Il n'en est pas mis en service pour des besoins individuels. A Prague, 70 personnes ont été servies en une journée.

Monsieur Gerber demande en outre quand l'arrangement de Wassenaar sera levé pour le vote électronique.

Monsieur Brügger répond que pour le moment il n'y a pas d'autre critère que Wassenaar. Tant qu'il n'y a pas d'autre solution, le Conseil fédéral doit se fonder dessus.

Monsieur Wyder ajoute que l'OSE demande que le vote électronique soit mis à disposition dans d'autres pays. La Chancellerie fédérale comprend cette demande. La recherche d'autres solutions fait partie du rapport dont Madame Perriard a annoncé la publication.

Monsieur Müller demande pourquoi Bischkek est considéré comme un lieu important pour l'ouverture d'une ambassade.

Monsieur Brügger répond qu'il y a déjà un bureau de coopération qui est compétent pour le Kirghizistan. Cela s'impose en raison de la coopération au développement dans la région.

Monsieur Brulhart demande quand on peut appeler la Helpline ou quand contacter la représentation et dans quelle langue on peut s'adresser à la Helpline.

Monsieur Brügger répond que les deux voies sont bonnes. Les collaborateurs de la Helpline travaillent dans toutes les langues nationales ainsi qu'en anglais et espagnol.

Madame Michel et Madame Silberstein exposent le cas de la demande de passeport pour un nourrisson, par exemple à Kuala Lumpur.

Monsieur Brügger répond qu'il faut déposer une demande de passeport par l'intermédiaire de la représentation. L'enfant doit être présenté et on fait une photo. L'établissement prend trois semaines. Dans les cas urgents, on peut établir un laissez-passer. Ce document est reconnu au plan international. Mais cela peut entraîner des pertes de temps à la frontière.

Monsieur Schaerer explique qu'il a fait établir un passeport provisoire à Zurich il y a trois mois, mais qu'il n'a pas pu s'en servir pour aller à Abu Dhabi. Les aéroports auraient besoin d'une liste des pays où l'on peut se rendre avec de tels documents et de ceux qui ne l'acceptent pas.

Monsieur Brügger relève que chaque pays peut décider ce qu'il accepte comme document. Une telle liste serait utile mais il serait trop difficile de la tenir à jour.

Madame Violet déclare que l'on ne peut plus rien faire aux Etats-Unis si l'on a perdu son passeport.

Monsieur Brügger répond que l'on peut faire faire une copie des passeports biométriques sans devoir se présenter en personne. En cas d'urgence, la représentation sur place peut établir un passeport provisoire.

Monsieur Brunner souhaite que le sujet du plafonnement du cours du change de l'euro par la Banque Nationale soit discuté par le CSE.

Monsieur Gysin répond que l'on accepte la suggestion mais qu'il n'est guère de la compétence de cet organe de discuter d'un tel sujet.

Monsieur Gerber demande où en est l'examen de la question qu'il a déposée à l'intention du Comité il y a un an et demi, concernant la caisse-maladie pour les personnes qui partent à l'étranger à l'âge de 60 ans.

Madame Mastantuoni indique que Madame Meyer-Kaelin a répondu en mars au nom du Comité. Il est difficile d'arriver à quelque chose à cet égard.

Monsieur Gerber rétorque qu'il a attendu une réponse en mars.

Madame Meyer-Kaelin explique que les caisses-maladie ne sont pas tenues de continuer à assurer les émigrés suisses. D'où les difficultés.

Monsieur Gerber en est conscient, c'est pourquoi il demande que le Comité entreprenne quelque chose.

Madame Meyer-Kaelin relève que seul le Parlement peut imposer une obligation légale aux caisses, mais qu'actuellement, rien ne laisse espérer un développement de la protection d'assurance.

Madame Violet propose comme assurance maladie l'IHI qui accepte aussi les personnes de plus de 60 ans.

Madame Michel sait qu'en Allemagne, les retraités peuvent rester à leur caisse-maladie, mais doivent payer des primes plus élevées.

Monsieur Lombardi demande que l'on examine si ce sujet devrait être mentionné dans la loi sur les Suisses de l'étranger.

Monsieur Gysin assure que le Comité continuera à se pencher sur la question. Il remercie en particulier Monsieur Brügger pour sa disponibilité, sa compétence et sa franchise.

13. Renouvellement du CSE pour la période 2013-2017

13.1. Répartition des sièges

13.2. Modalités d'élection

Monsieur Wyder se réfère à la proche réélection du CSE pour la période 2013-2017 et aux **documents R-2012/16a et 16b** qui s'y rapportent. Il explique la répartition des sièges qui reflète les statistiques des Suisses de l'étranger, les règles en vigueur concernant le droit de vote actif et passif ainsi que les modalités de publication des élections.

13.3. Projet pilote vote électronique

13.4. Adaptation des statuts de l'OSE

Madame Meyer-Kaelin précise ce qui suit pour l'élection du CSE par Internet: pour pouvoir utiliser les données de l'immatriculation pour l'envoi des documents de vote, il faut une base légale. Celle-ci n'existe pas encore. C'est pourquoi on ne peut mettre en oeuvre le projet pilote prévu pour le vote électronique dans un ou deux pays. Après un examen approfondi, le DFAE est parvenu à la conclusion que, pour des raisons de protection des données, les adresses ne peuvent être utilisées sans que l'on

ait auparavant demandé l'autorisation à chaque personne concernée. Le Comité est arrivé à la conclusion que, dans ces conditions, il n'est pas possible de mettre en oeuvre un projet pilote pour l'élection de renouvellement qui va avoir lieu. On maintient toutefois le projet de désigner à l'avenir les membres du CSE dans des élections générales. La loi sur les Suisses de l'étranger devra créer les bases à cet égard.

Monsieur Gerber demande comment il faut procéder lorsqu'il y a plusieurs sociétés suisses dans un pays mais pas d'association faitière et comment SwissCommunity peut être utilisée pour la propagande électorale.

Monsieur Wyder explique qu'en principe ce sont les associations faitières qui sont compétentes. Lorsqu'il n'y en a pas, les institutions doivent se mettre d'accord entre elles. Dans l'idéal, quelqu'un doit se charger de la coordination. SwissCommunity est idéale comme forum de discussion pour les élections. Les personnes qui veulent se porter candidates peuvent se présenter et ouvrir des discussions. Le processus sera lancé à la fin de l'automne.

Madame Ruchet-Bach trouve qu'un jeton de présence de 100 francs est symbolique, les frais ne sont pas remboursés. Les jeunes ne sont ainsi pas motivés à collaborer au CSE.

Monsieur Wyder en est conscient. Il n'existe malheureusement pas de solution dans l'immédiat.

Monsieur Perrottet explique qu'au Pérou, les quatre sociétés prennent ensemble en charge les frais de participation aux Congrès des représentants du CSE.

Monsieur Rauper demande comment se poursuivra le projet pilote d'élection par Internet du CSE dans l'élection par pays.

Madame Meyer-Kaelin répète que la mise en oeuvre est reportée. La révision des statuts de l'OSE est également annulée puisqu'elle n'est plus nécessaire en raison de ce report.

Monsieur Lichtenstern regrette que l'examen de l'utilisation des données ait duré aussi longtemps. Il s'engage à collaborer activement à ce projet.

Le Conseil approuve, avec une voix contre, la répartition des sièges et les modalités de vote proposées.

14. Congrès des Suisses de l'étranger 2013 – Choix du thème

Monsieur Eggly informe que le prochain congrès aura lieu à Davos. Pour la suite, Argovie puis Genève sont sur les rangs. Le Comité propose le sujet suivant pour 2013: „Le rôle de la Suisse dans la globalisation“.

Le Conseil approuve à l'unanimité le thème proposé pour le Congrès 2013.

15. Election d'un membre de l'intérieur du CSE

Monsieur Eggly se réfère au **document R-2012/17** et remercie la démissionnaire Madame Monika Notter Hartung, qui a représenté economiesuisse au CSE. Comme successeur, il propose Monsieur François Baur.

Le Conseil élit Monsieur Baur au CSE avec une abstention.

16. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Selon les **documents R-2012/18a, 18b et 18c**, les associations suivantes sont candidates:

- Schweizerisch-Deutscher Wirtschaftsclub Baden-Württemberg, comme société suisse associée
- Swiss Lanna Society Chiang Mai comme association suisse
- Swiss Cultural Society of Calgary comme association suisse

Monsieur Eggly explique que les demandes répondent aux normes réglementaires.

Monsieur Müller demande pourquoi une proportion de 14 % de Suisses est suffisante.

Monsieur Wyder renvoie aux directives approuvées par le CSE. Pour être reconnue comme association suisse, il faut notamment une majorité de membres suisses et un président ou une présidente suisse. Les associations ayant des rapports avec la Suisse mais qui ne remplissent pas un ou plusieurs critères peuvent être reconnues comme sociétés associées. La différence est qu'elles ne peuvent participer à l'élection du CSE.

Monsieur Mörker demande si l'OSE-Allemagne recommande l'admission du Schweizerisch-Deutschen Wirtschaftsclub Baden-Württemberg.

Madame Michel le confirme à la condition que le CSE l'approuve. Les clubs économiques ont beaucoup de contacts avec les jeunes. C'est important.

Les trois associations sont reconnues à l'unanimité.

17. Divers

Personne ne demande la parole.

La prochaine séance du CSE aura lieu le **samedi 16 mars 2013** à Berne. La séance d'automne du CSE aura lieu le **vendredi 16 août 2013** à Davos.

Le président remercie les représentants du DFAE, les orateurs, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE de leur présence et de leur engagement.

La séance prend fin à 17.20 heures.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

